



SYNTHÈSE DES ENJEUX

# ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

2025



### Qu'est-ce qu'une Espèce Exotique Envahissante (EEE) ?

Pour être considéré comme « plante exotique envahissante », un taxon (espèce ou sous-espèce), répond à plusieurs critères (conformément aux définitions de l'IUCN ou du Conseil de l'Europe) :

- introduit par l'homme hors de son aire de répartition naturelle (volontairement ou fortuitement) et dont l'introduction est postérieure à 1492 ;
- naturalisé : capable de se reproduire et de se disséminer spontanément dans un écosystème donné avec une dynamique démographique positive (Munoz F, 2010) ;
- dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences négatives d'un point de vue écologique et/ou économique et/ou sanitaire et/ou sur la sécurité des biens et des personnes. De ce fait, cette définition exclut les espèces utilisées uniquement à des fins agricoles ou horticoles (ex : maïs, soja...) qui ne parviennent pas à se maintenir en dehors des parcelles exploitées. De même les espèces dites « messicoles » sont également exclues.

### Réglementation

Les articles L 411-5 et L411-6 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du 14 février 2018 (complété par ceux du 10 mars 2020 et du 2 mars 2023) interdisent l'introduction dans le milieu naturel [...] et sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'une liste d'espèces définies au niveau européen. Ces espèces sont listées page suivantes et indiquées en **rouge** dans le tableau des actions.

Certaines espèces sont aussi réglementées au titre du code de la santé publique. Un arrêté départemental précise les obligations et modalités de lutte pour ces espèces en particulier (**Ambrosia artemisiifolia L.** ; **Ambrosia trifida L.**)

### Ce document contient :

- une fiche « état des lieux » ;
- une fiche « prioriser les actions » ;
- la liste complète des espèces de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ;
- qui informer ?



- La fiche « état des lieux » comprend des statistiques générales sur la présence des EEE, les statuts des espèces recensées sur le territoire ainsi que la liste des espèces réglementées.
- Une carte présente la répartition des EEE sur le territoire. Elle compile les données transmises par de nombreux partenaires (Tela botanica, le Symbhi, le département de l'Isère, Biodiv'Aura, Lo Parvi...). Le diagramme en bas de la fiche présente la part des dix espèces exotiques envahissantes avérées les plus présentes sur le territoire.



- La fiche « prioriser les actions » se présente sous la forme d'un tableau indiquant pour chaque espèce ou groupe d'espèces, le type d'action à entreprendre, quels milieux sont à cibler en priorité et des sites d'alerte sur lesquels l'espèce a été recensée.



- Les espèces présentes sur le territoire de la collectivité sont listées en fin de document. Le statut de l'espèce issu de la liste départementale est indiqué : A, B ou C pour les espèces exotiques envahissantes avérées selon leur niveau d'impact ; D pour les espèces émergentes et E pour les espèces non envahissantes. D1 et E1 correspondent aux espèces présentes sur le territoire de l'Isère tandis que D2 et E2 correspondent aux espèces non recensées sur le territoire départemental lors de la rédaction de la liste.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

ÉTAT DES LIEUX



## PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

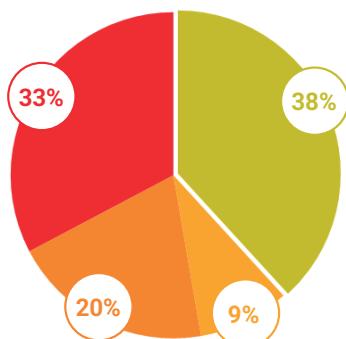
63

espèces exotiques recensées  
dont 8 non envahissantes

### Surface concernée

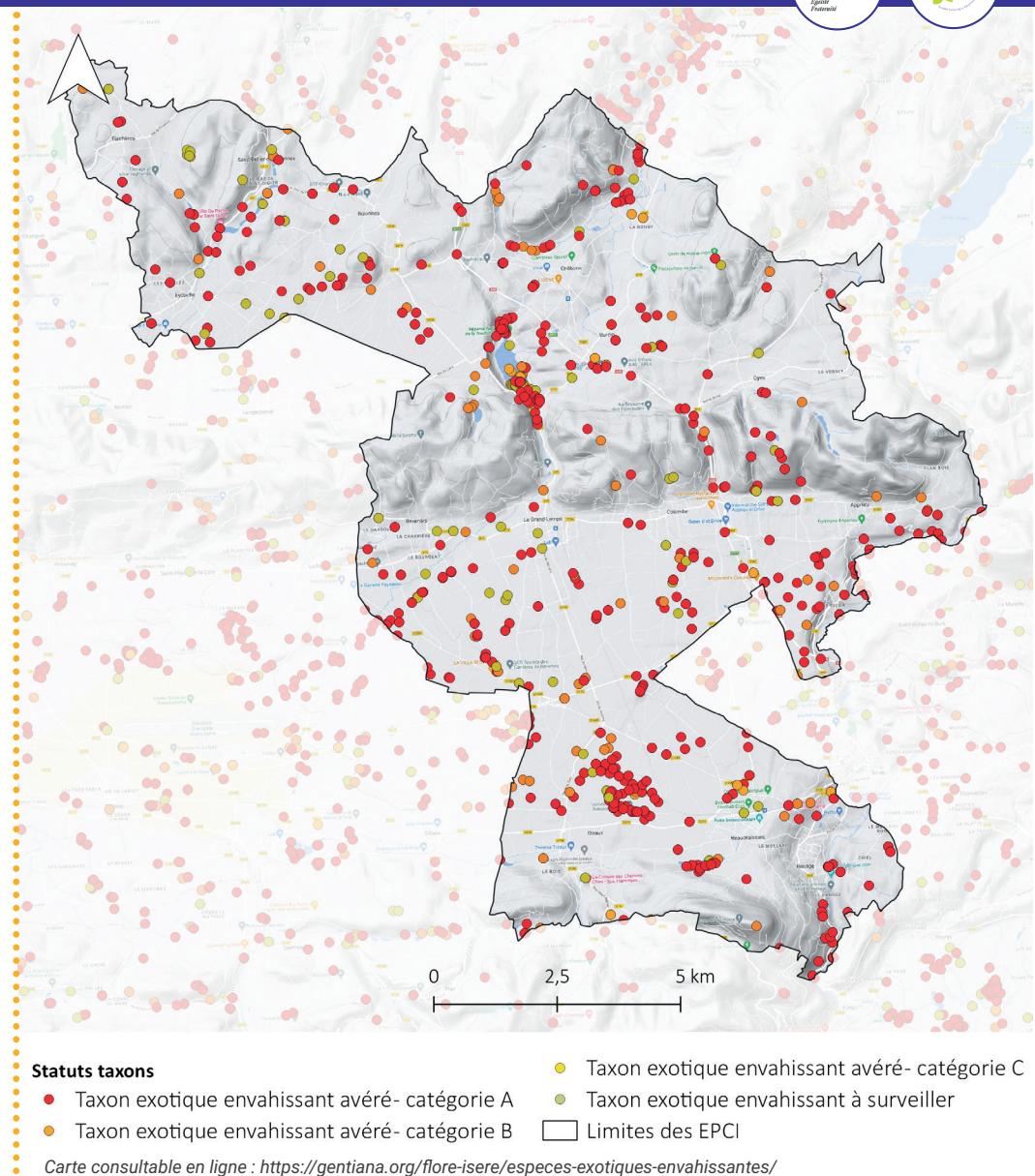
211 mailles de 1 km<sup>2</sup>  
dont 81,04 % présentant  
au moins une espèce  
exotique envahissante

### STATUT DES ESPÈCES



**EEE avérée en Isère**  
Catégorie A : impact très fort  
Catégorie B : impact fort  
Catégorie C : impact modéré

**EEE non avérée en Isère**  
À surveiller



## PRINCIPALES ESPÈCES À ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

### LES 10 ESPÈCES LES PLUS RÉPANDUES

- ↓
- 14% Vergerette annuelle
  - 12% Ambroisie
  - 11% Solidage géant
  - 9% Érigéron du Canada
  - 9% Robinier faux-acacia
  - 6% Buddléia de David
  - 5% Amarante hybride
  - 4% Renouée de Bohême
  - 4% Vigne-vierge commune
  - 3% Mélilot blanc
  - 23% Autres espèces exotiques envahissantes avérées

### LES ESPÈCES RÉGLEMENTÉES

- ↓
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
  - Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*)
  - Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)

### LES AUTRES ESPÈCES À ENJEUX

Fort potentiel invasif et émergentes

- ↓
- Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*)
  - Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*)
  - Topinambour (*Helianthus tuberosus*)
  - Sorgho d'Alep (*Sorghum halepense*)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BIÈVRE EST

PRIORISER LES ACTIONS



## ACTIONS PRIORITAIRES

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
--------	-----------------------	---

### ESPÈCES À FORT ENVAHISSEMENT (> 30 % DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Ambroisie ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> )	Voir arrêté préfectoral	
Solidage géant ( <i>Solidago gigantea</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Ruisseau des Combes, la Fure, ruisseau de Frinquin, tourbière du Grand-Lemps, marais de Virieu
Robinier faux-acacia ( <i>Robinia pseudoacacia</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides, pelouses sèches	Les Prairies et les Martinières, Bletonnay, étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes

### ENVAHISSEMENT INTERMÉDIAIRE ↓

Renouées ( <i>Reynoutria x bohemica</i> , <i>R. japonica</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes, tourbière du Grand-Lemps, étang de Côte-Manin, la Fure
Buddléia de David ( <i>Buddleja davidii</i> )	Cibler les milieux à enjeux : zones humides	Ripisylves le long de la Fure
Vigne-vierge commune ( <i>Parthenocissus inserta</i> )	Cibler les milieux à enjeux : boisements humides (peupleraies, aulnaies)	Bletonnay, tourbière du Grand-Lemps, étangs de Saint-Didier-de-Bizonnes
Asters américains ( <i>Symphyotrichum x salignum</i> , <i>S. novae-angliae</i> )	Cibler les secteurs à enjeux : zones humides	
<i>Ailante glanduleux</i> ( <i>Ailanthus altissima</i> )	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	

### ENVAHISSEMENT FAIBLE (< 5% DE MAILLE DE PRÉSENCE) ↓

Sorgho d'Alep ( <i>Sorghum halepense</i> )	Espèce pour le moment plutôt présente en bord de route et en cultures, surveiller et traiter l'apparition et la propagation en milieux prairiaux (pelouses sèches, prairies d'intérêt)	
Sainfoin d'Espagne ( <i>Galega officinalis</i> )	Surveiller et agir dès l'apparition et la propagation en milieux prairiaux	
Mousse cactus ( <i>Campylopus introflexus</i> )	Espèce pionnière qui tendrait à disparaître après plusieurs années, à surveiller	Tourbière du Grand-Lemps, étang du mas des Béroudières
Elodée du Canada ( <i>Elodea canadensis</i> )	Espèce peu présente mais colonisant des milieux humides fragiles : agir si les populations ne sont pas encore trop étendues sinon contenir les foyers et surveiller la colonisation en milieux humides	Tourbière du Grand-Lemps
Balsamine de Balfour ( <i>Impatiens balfourii</i> )	Surveiller et traiter dès l'apparition en milieux humides : berges des cours d'eaux, ripisylves	Zone humide du Moulin

ESPÈCE	ACTION À ENTREPRENDRE	SITES SUR LESQUELS L'ESPÈCE A ÉTÉ RECENSÉE
Roquette d'Orient ( <i>Bunias orientalis</i> )	Agir sur les stations connues et surveiller l'apparition de nouvelles stations. Espèce très problématique en prairie et cultures une fois installée.	
<b><i>Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i>)</i></b>	Cibler les milieux à enjeux, surveiller la colonisation et agir dès l'apparition de nouvelles stations. Sensibiliser le grand public sur ces espèces aussi utilisées en ornement.	
Lampsane intermédiaire ( <i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> )	Espèce peu renseignée ; surveiller la colonisation de milieux à enjeux forts et notamment les pelouses sèches	

### ACTIONS SECONDAIRES

Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux (pelouses sèches)	
Jonc tenu ( <i>Juncus tenuis</i> )	Surveiller son impact potentiel sur les grèves exondées des étangs	Étang du mas des Béroudières, Bletonnay
Phytolaque d'Amérique ( <i>Phytolacca americana</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : zones humides, prairies	
Brome purgatif ( <i>Ceratochloa cathartica</i> )	Surveiller la colonisation sur le territoire	
Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Surveiller son impact potentiel dans les milieux prairiaux et notamment les pelouses sèches, actuellement semble plutôt présent en milieux anthropiques.	
Laurier-cerise ( <i>Prunus laurocerasus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux : boisements d'intérêt	
Topinambour ( <i>Helianthus tuberosus</i> )	Surveiller la colonisation et agir dans les milieux à enjeux, d'autant que la lutte peut s'avérer longue et difficile en cas de peuplements bien installés.	
Consoude de Russie ( <i>Symphytum x uplandicum</i> )	Cibler les milieux à enjeux, peut former des populations denses en prairies mésophiles, fossés et mégaphorbiaies.	
Chêne rouge d'Amérique ( <i>Quercus rubra</i> )	Surveiller son impact sur les milieux forestier, prairiaux, zones humides	Étang de Saint-Didier-de-Bizonnes



*Impatiens glandulifera*



*Bunias orientalis*



*Galega officinalis*



*Solidago gigantea*



NOM FRANÇAIS	NOM SCIENTIFIQUE	STATUT	% MAILLES PRÉSENCE
--------------	------------------	--------	--------------------

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES AVÉRÉES ↓

Ailante glanduleux	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	A	4,74
Amarante couchée	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	C	0,47
Amarante hybride	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	B	16,11
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	B	7,11
Ambroisie	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	A	40,76
Armoise annuelle	<i>Artemisia annua</i> L., 1753	B	1,42
Armoise des Frères Verlot	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	A	10,43
Aster à feuilles de saule	<i>Symphyotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	A	5,69
Balsamine de Balfour	<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f., 1903	A	0,95
Balsamine de l'Himalaya	<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	A	0,47
Bident à fruits noirs	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	B	3,32
Buddléia de David	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	A	18,48
Datura stramoine	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	B	0,95
Élodée du Canada	<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	A	0,95
Épilobe cilié	<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	C	0,47
Érigéron de Sumatra	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	A	10,43
Érigéron du Canada	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	A	31,28
Lampsane intermédiaire	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>intermedia</i> (M.Bieb.) Hayek, 1931	B	0,47
Lilas	<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	B	0,95
Mélilot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	C	11,37
Mousse cactus	<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid., 1819	C	1,42
Onagre à sépales rouges	<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	C	1,42
Onagre bisannuelle	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	B	1,90
Phytolaque d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	A	5,69
Renouée de Bohême	<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtková, 1983	A	13,27
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	A	7,11
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	A	31,28
Roquette d'Orient	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	B	0,47
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	A	2,84
Solidage géant	<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	A	36,02
Sorgho d'Alep	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	A	4,27
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	B	1,42
Vergerette annuelle	<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	B	45,97
Vigne-vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	A	12,80

## ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISANTES À SURVEILLER ↓

Brome purgatif	<i>Ceratochloa cathartica</i> (Vahl) Herter, 1940	D1	3,32
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i> L., 1753	D1	0,47
Consoude de Russie	<i>Symphytum x uplandicum</i> Nyman, 1855	D1	0,95
Crépide sacrée	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	D1	7,58
Euphorbe maculée	<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	D1	0,95
Galinsoga quadriradié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	D1	1,42
Jonc tenu	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	D1	6,16
Laurier-cerise	<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	D1	1,90
Matricaire fausse camomille	<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	D1	13,74
Millet capillaire	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	D1	12,80
Oxalis dressé Oxalis de Dillenius	<i>Oxalis dillenii</i> Jacq., 1794	D1	0,47
Oxalis droit	<i>Oxalis stricta</i> L., 1753	D1	22,75
Panic dichotome	<i>Panicum dichotomiflorum</i> Michx., 1803	D1	1,42
Panic millet	<i>Panicum miliaceum</i> L., 1753	D1	0,47
Passerage de Virginie	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	D1	1,90
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	D1	0,47
Platane d'Espagne	<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	D1	0,47
Sainfoin d'Espagne	<i>Galega officinalis</i> L., 1753	D1	2,37
Sarracénie pourpre	<i>Sarracenia purpurea</i> L., 1753	D1	1,42
Sporobole à fleurs vaginées	<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr. ex A.Gray) Alf.Wood, 1861	D1	0,47
Sporobole des Indes	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	D1	0,47

## QUI INFORMER ?

J'AI OBSERVÉ DE L'AMBROISIE



Je signale la présence de cette espèce grâce à la plateforme signalement ambroisie : [signalement-ambroisie.atlasante.fr](https://signalement-ambroisie.atlasante.fr)

J'AI OBSERVÉ UNE ESPÈCE EXOTIQUE  
ÉMERGENTE SUR LE TERRITOIRE ISÉROIS



Je contacte Gentiana : [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org)

J'AI UNE INTERROGATION SUR UNE  
ESPÈCE (ÉCOLOGIE, MOYEN DE LUTTE...)



Je consulte le Centre de ressources « Espèces Exotiques Envahissantes » : [especes-exotiques-envahissantes.fr](https://especes-exotiques-envahissantes.fr)

Je consulte le site internet de Gentiana et ses ressources documentaires : [gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes](https://gentiana.org/flore-isere/especes-exotiques-envahissantes)

J'AI UNE INTERROGATION  
SUR LA LÉGISLATION EN ISÈRE



Je consulte le site de la Direction Départementale Territoriale de l'Isère : [www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore](https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Especes-envahissantes/Groupe-de-travail-Especes-Exotiques-Envahissantes-Flore)

Pour en savoir plus sur la liste des plantes exotiques envahissantes de l'Isère :

Kopf M. Gaber C. Gourgues F. (2023). Plantes exotiques envahissantes de l'Isère. Volet 1 : liste hiérarchisée et statuts. Gentiana, société botanique dauphinoise. 46 p. + annexes

Cette synthèse des enjeux sur les Espèces Exotiques Envahissantes a été rédigée en 2025 par Gentiana.  
Mise en page : Marion Sanz



GENTIANA Société botanique dauphinoise D.Villars  
MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 GRENOBLE  
04 76 03 37 37 • <https://gentiana.org/>